



Bénéficiez de l'Allocation de Rentrée Scolaire 2025-2026

★ du 19 août au 7 novembre 2025 – sur le site du CE, rubrique Enfance, prestation du CSEC

ARS 2024 à solder rapidement !

Si vous avez souscrit à l'ARS 2024 et que vous n'avez pas encore utilisé la totalité de votre crédit, vous disposez de **13 mois** à partir de la date du crédit sur votre compte pour l'utiliser.

Conditions à remplir pour 2025-2026

- Les enfants doivent être scolarisés dans des établissements reconnus par l'État
- Le **Quotient Familial 2025** doit être validé.
- Le **certificat de scolarité 2025-2026** est obligatoire.
- Vous devez enregistrer un **dossier par enfant**.
- Aucun crédit UpC'kdo ne sera remboursé ou échangé.
- La date limite de réclamation est fixée au **30 novembre 2025** pour les dossiers saisis entre le 19 août et le 7 novembre

Montants attribués

- Maternelle : **30 €**
- Élémentaire : **50 €**
- Collège : **70 €**
- Lycée, EMS, Orphelins (-26 ans) : **160 €**

 Attention : la demande de **l'ARS maternelle** n'est **pas cumulable** avec une demande de prestation **Aide Garde de Jeunes Enfants**.

 Pensez dès maintenant à faire calculer et valider votre **Quotient Familial 2025** afin d'éviter tout blocage de dossier.

L'Autorisation Spéciale d'Absence pour le jour J

★ Sur Anoo ->ASA -> Les événements de ma vie -> Motif Familial -> Rentrée Scolaire

Conditions à remplir pour 2025-2026

- Être parent d'enfant(s) de moins de 16 ans
- Durée accordée : **une demi-journée ou 4H00 fractionnables**
- Justificatif de rentrée scolaire à fournir en pièce jointe à la demande, mentionnant la date et l'horaire de la rentrée (tout support accepté)

 Cet ASA est prévu dans l'**Accord Egalité Professionnelle et Equilibre Vie Privée - Vie Personnelle**